



## Challenge étudiants Orano 2018 : « Imaginez Orano demain ! »

*Note explicative ayant valeur de règlement*

### **Orano en bref :**

Orano valorise les matières nucléaires afin qu'elles contribuent au développement de la société, en premier lieu dans le domaine de l'énergie.

Le groupe propose des produits et services à forte valeur ajoutée sur l'ensemble du cycle du combustible nucléaire, des matières premières au traitement des déchets. Ses activités, de la mine au démantèlement en passant par la conversion, l'enrichissement, le recyclage, la logistique et l'ingénierie, contribuent à la production d'une électricité bas carbone.

Orano et ses 16 000 collaborateurs mettent leur expertise, leur recherche permanente d'innovation, leur maîtrise des technologies de pointe et leur exigence absolue en matière de sûreté et de sécurité au service de leurs clients en France et à l'international.



## **Pourquoi ce Challenge :**

**Le nucléaire est et restera une énergie d'avenir** : le monde est confronté à un enjeu majeur à l'horizon 2050 : **répondre aux besoins croissants en électricité tout en luttant contre le dérèglement climatique**. Pour y répondre, le nucléaire reste indispensable comme l'a confirmé le Président de la République Emmanuel Macron lors de la COP 23, remettant au cœur des priorités l'enjeu climatique en visant la neutralité carbone de la production d'électricité (2x plus d'électricité pour 2x moins de carbone) et reconnaissant **le nucléaire comme l'un des deux piliers durables d'une production d'électricité sans CO2**.

Pour faire face à ces défis du XXI<sup>ème</sup> siècle et contribuer avec ses clients à la production d'une électricité bas carbone et compétitive, notre nouvelle marque Orano assume la fierté de son métier et sa volonté d'être l'acteur de référence du cycle du combustible nucléaire.

Expert du cycle du combustible, Orano cherche à aller plus loin, à trouver des solutions innovantes pour ses clients, à être plus compétitif et à se renouveler pour faire face à ces nouveaux défis.

Faire appel à notre écosystème d'étudiants, collaborateurs potentiels Orano, est pour nous une source de renouvellement et le moyen de faire émerger des idées innovantes.

Nous attendons de ce Challenge que les groupes d'étudiants se projettent dans le nucléaire de demain, soient pourvoyeurs d'innovations allant jusqu'à « sortir du cadre » et nous surprennent.

## **Règlement**

### **ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR**

La Direction de la Communication du groupe Orano, dont le siège social est 1 place Jean Millier 92400 Courbevoie (ci-après dénommé la « **Direction de la Communication** » ou l' « **Organisateur** »), organise un Challenge, (ci-après dénommé le « **Challenge** »), intitulé « **Challenge étudiants Orano 2018 : « Imaginez Orano demain ! » ».**

Ce Challenge est destiné aux étudiants inscrits pour l'année universitaire 2018/2019 dans les Grandes Écoles et Universités suivantes :

- INSA Val de Loire,
- IMT Atlantique
- ENSEEIHT
- INSA Rouen
- Chimie Montpellier
- Mines d'Ales
- ESCPI
- Chimie Paristech
- Université de Grenoble / Valence
- ISTP / mines St Etienne
- INSTN
- ENSI Caen

(Ci-après dénommé(s) le ou les « **Participant(s)** »).

### **ARTICLE 2 : PERIODE DE VALIDITE DU CHALLENGE**

La période de ce Challenge s'étend du 7 juin 2018 au 2 octobre 2018 inclus.

### **ARTICLE 3 : INSCRIPTION AU CHALLENGE**

- 3.1 La participation au Challenge implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement (ci-après dénommé le « **Règlement** »), en toutes ses stipulations, ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'Organisateur.
- 3.2 Les Participants qui souhaitent participer au Challenge devront accuser réception du règlement et envoyer leur fiche d'inscription remplie envoyée par email avant le vendredi 6 juillet 2018 minuit, date et heure françaises métropolitaines de connexion faisant foi, par courrier électronique auprès du contact suivant :

<p><b>Magalie Mwamba</b> <b>Direction de la Communication</b> <b>g-orn-challenge-etudiants-2018@orano.group</b></p>
---

Pour participer au Challenge, chaque Participant doit transmettre par courrier électronique au contact susmentionné :

- Dossier de candidature;
- Photocopie de sa carte d'étudiant attestant son statut d'étudiant pour l'année universitaire 2018/2019 pour chaque membre de l'équipe.
- Copie de la Carte d'Identité Nationale ou Passeport pour chaque membre de l'équipe.

3.3 Les Participants doivent constituer une équipe projet au sein de leur École / Université composée de 2 à 5 élèves maximum.

3.4 Ce Challenge n'est pas accessible aux personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Challenge, ainsi que les membres de leurs familles.

## **ARTICLE 4 : PARTICIPATION AU CHALLENGE**

4.1 Conditions pour participer au Challenge :

Pour participer au Challenge, chaque Participant doit :

- Prendre connaissance de la note explicative envoyée par l'Organisateur aux Écoles visées à l'article 1 du présent Règlement.
- Adresser par mail à Magalie MWAMBA ([g-orn-challenge-etudiants-2018@orano.group](mailto:g-orn-challenge-etudiants-2018@orano.group)) **avant le 10 septembre 2018 minuit**, date et heure françaises métropolitaines faisant foi, à l'Organisateur une proposition de recommandation (ci-après dénommée la « **Recommandation** ») sur l'une ou les deux thématiques suivantes :

⇒ **Imaginez le nucléaire de demain !**

Partagez aujourd'hui votre vision du nucléaire de demain ! Vos réflexions pourront s'articuler autour :

- de nouveaux services nucléaires,
- de l'innovation digitale,
- des solutions de stockage ou entreposage alternatives,
- de nouveaux modes d'automatisation,
- de l'optimisation en zone contrôlée,
- des opérations à distance,
- de l'utilisation de bases de données,
- de l'usine intelligente,
- de la sécurité des hommes,
- de l'éco conception et de l'économie circulaire,
- de la protection de l'environnement,
- de l'innovation dans les transports de matières nucléaires,
- des méthodes innovantes d'extraction minière,
- ...etc.

## ⇒ **Imaginez les nouveaux modes, organisation, et environnements de travail dans une entreprise industrielle**

Partagez votre vision de la vie du collaborateur dans une entreprise industrielle intégrant :

- des modes de travail collaboratif,
- des nouveaux outils digitaux (réalité virtuelle/réalité augmentée et modélisation 3D),
- du travail à distance,
- des méthodes de travail agiles,
- du management transverse,
- des espaces de travail novateurs,
- des modes de travaux plus éco responsables (moins de papier, moins de déchets,...)
- des outils de management visuel de performance,
- ...etc.

**Adaptable à la fois au siège social, à nos sites et à nos usines.**

**Important : chaque équipe a la possibilité de répondre à l'une ou aux deux thématiques pré-citées.**

Une (1) seule participation par Participant est autorisée, étant précisé que le participant peut proposer jusqu'à deux (2) projets de Recommandation.

Les participations au Challenge seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent Règlement.

Le Participant est informé et accepte que les informations transmises à l'Organisateur valent preuve de son identité. Les informations saisies par le Participant l'engagent dès leur validation. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par le Participant.

4.2 Détail de la recommandation :

Cette Recommandation doit comporter les éléments suivants :

- **Un dossier**

Pour soumettre votre projet, vous devrez nous faire parvenir un dossier complet comprenant :

- Un dossier écrit, argumenté et illustré,
- Un kit marketing de présentation orale (nécessaire pour la soutenance devant le Comité de sélection restreint).

● **Une note de synthèse**

Votre dossier devra comporter une note de synthèse composée de 4 pages maximum comprenant :

- Le nom de la thématique choisie,
- Le descriptif du projet,
- La finalité du projet,
- Conclusion : 10 lignes pour convaincre.

Cette note permettra de présélectionner les dossiers par le Comité de sélection Orano. Elle doit donc être suffisamment pertinente et claire pour comprendre votre projet.

Si vous souhaitez répondre aux 2 thématiques, merci de nous faire parvenir 2 notes de synthèse et 2 dossiers distincts.

Il est par ailleurs précisé que la Recommandation ne doit comporter aucune reproduction ou emprunt de quelque sorte que ce soit à une autre œuvre préexistante et ne doit pas être susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers. Orano ne saurait en aucun cas être responsable de toute réclamation ou poursuite engagées par un tiers sur ce fondement.

#### 4.3 Critères de sélection des dossiers

Les projets seront étudiés et sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Cohérence du dossier avec la note du Challenge,
- Caractère innovant du projet,
- Faisabilité de mise en œuvre du projet (projet réaliste et réalisable),
- Qualité de présentation du dossier à l'écrit et à l'oral,
- Qualité de la démarche du projet (utilisation des eco-systèmes, qualité des sources d'informations, collaboration avec les ambassadeurs Orano).

#### 4.4 Sélection des recommandations :

L'ensemble des recommandations seront étudiées par les deux Comités de Sélection en fonction de la thématique choisie au cours du mois de septembre. Ces Comités sont principalement composés des membres suivants :

Orano demain : Imaginez le nucléaire de demain :

- Direction de l'Innovation,
- Direction de la R&D,
- Directions des BU du groupe Orano,
- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources Humaines.

Orano demain : Imaginez les nouveaux modes, organisation, et environnements de travail dans une entreprise industrielle :

- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources Humaines,
- Direction de l'Excellence Opérationnelle,
- Directions des BU du groupe Orano,
- Direction de la Transformation.

À l'issue de l'étude des recommandations par les deux Comités de Sélection, 6 à 10 équipes seront sélectionnées pour soutenir leur recommandation devant un Comité de Sélection restreint (en présentiel ou visioconférence). Les dates de soutenance des Recommandations seront déterminées ultérieurement par l'Organisateur en fonction de la disponibilité du Comité de sélection des Recommandations et de celle des Participants.

Les Comités se réservent le droit de demander des modifications sur les Recommandations.

Les soutenances permettront de sélectionner les finalistes par thématique qui viendront présenter leur recommandation le 2 octobre 2018 pendant la Convention managériale Orano qui se déroulera en région parisienne. L'adresse précise sera communiquée ultérieurement aux équipes finalistes par email au plus tard 8 jours avant. Lors de cette Convention, les recommandations seront soumises au vote des managers Orano présents.

Les frais de déplacement et de vie des finalistes seront pris en charge par Orano.

4.5 Accompagnement pour répondre au Challenge :

Pour participer à ce Challenge, nous vous invitons à vous rapprocher de votre écosystème de start-up et autres partenaires de votre École.

De plus, la liste des ambassadeurs Orano qui pourront vous conseiller sur votre projet et vous apporter des compléments d'informations sur les activités du groupe Orano vous sera transmise par email.

Pour les finalistes du Challenge qui seront présents à la Convention managériale Top 950, un coaching sera organisé pour une prise de parole devant les managers.

## **ARTICLE 5 : CALENDRIER**

- **Vendredi 27 avril** : Premier contact entre Orano et les établissements pour le Challenge « Imaginez Orano demain ! ».
- **Vendredi 18 mai** : Confirmation de l'intérêt des établissements de la participation de leurs étudiants pour le Challenge.
- **Vendredi 8 juin** : Envoi du dossier du Challenge aux Écoles / Universités
- **Vendredi 6 juillet** : Date limite de retour des dossiers d'inscription au Challenge
- **Lundi 10 septembre** : Date limite de rendu des étudiants
- **Mardi 18 septembre** : Réunion des Comités de sélection Orano
- **Judi 20 septembre** : Résultats de la sélection des projets envoyés aux étudiants
- **Vendredi 21 septembre** : Présentation des projets sélectionnés devant le Comité de sélection restreint.
- **Mardi 2 octobre** : Présentation des projets finalistes pendant la Convention managériale et remise de prix.

## **ARTICLE 6 : CESSION DES DROITS SUR LES CREATIONS**

Orano deviendra propriétaire de la Recommandation réalisée par le gagnant du Challenge, c'est-à-dire celui qui a reçu le premier prix.

Dès lors, en participant au Challenge, chaque Participant reconnaît que si sa Recommandation est sélectionnée et fait l'objet du premier prix (ci-après « Recommandation Sélectionnée »), il en transfèrera la propriété à Orano, qui sera libre d'en disposer librement, sous réserve du droit moral des auteurs.

À ce titre, Orano pourra librement céder, divulguer, reproduire, adapter, et/ou modifier et protéger la Recommandation Sélectionnée par tout moyen de son choix, et sera .seul juge de l'opportunité de et du choix et des modalités de protection de la Recommandation.

Pour permettre à Orano, ou à ses filiales d'exercer librement ses droits sur la Recommandation et de l'utiliser, le Participant auteur de la Recommandation Sélectionnée cède, à titre exclusif et gratuit, à Orano, ou ses filiales, pour le monde entier, et pendant toute la durée légale de protection des droits d'auteur en France, les droits patrimoniaux suivants :

- le droit de reproduction, comprenant le droit de reproduire sans limitation de nombre tout ou parti la Recommandation Sélectionnée à quelque titre et de quelque manière que ce soit, en particulier support papier (exemples : catalogues, diplômes, certificats, programmes), support optique, numérique, ou tout autre support informatique ou électronique connu à ce jour tels badges, objets publicitaires, intranet et internet,
- le droit de représentation de la Recommandation Sélectionnée,
- le droit d'utiliser la Recommandation Sélectionnée de quelque manière que ce soit,
- le droit d'adaptation qui emporte autorisation de réutiliser, dupliquer, adapter, modifier, corriger, transformer la Recommandation Sélectionnée sous quelque forme et de quelque manière que ce soit; de manière directe ou indirecte ;
- le droit de traduction, qui comprend en particulier le droit d'effectuer ou de faire effectuer une traduction partielle ou intégrale de la Recommandation Sélectionnée.

Ces droits sont cédés pour toutes les activités d'Orano, et de ses filiales.

Cette cession devient effective à compter de la proclamation des résultats du Jeu-Challenge et de la sélection par le Comité de Sélection de la Recommandation Sélectionnée.

## **ARTICLE 7 : DOTATIONS**

Le Challenge est doté des lots suivants :

- Pour les gagnants du challenge :
  - une proposition de stage pour chaque membre de l'équipe
  - un (1) ordinateur ou tablette numérique ou produit high-tech équivalent d'une valeur d'environ mille (1000) euros
  - une (1) invitation à un déjeuner en compagnie de certains membres du Comité Exécutif Orano. Compte tenu de sa spécificité, l'invitation ne peut être valorisée. Les frais de déplacement et de repas liés à cette invitation seront pris en charge par Orano

Les Participants ou l'équipe gagnante qui recevront ces lots seront dénommés « Gagnants ».

- Pour les Crs présents à la Convention :
  - un (1) cadeau FNAC d'une valeur de cent (100) euros pour chaque membre de l'équipe
  - une (1) invitation à un déjeuner en compagnie de certains membres du COMEX Orano: compte tenu de sa spécificité, l'invitation ne peut être valorisée. Les frais de déplacement et de repas liés à cette invitation seront pris en charge par Orano.

## **ARTICLE 8 : MISE EN POSSESSION DES LOTS**

Chaque gagnant sera avisé des résultats dans un premier temps lors de la Convention managériale du 2 octobre 2018 puis par courrier électronique à l'adresse e-mail indiquée à l'Organisateur, conformément à l'article 3.2 du présent Règlement. Si les coordonnées sont incomplètes, illisibles ou inexploitables, le gagnant perdra le bénéfice de son lot.

Chaque lot offert est adressé au gagnant ou à l'équipe gagnante et non-cessible. Chaque lot ne peut faire à la demande du gagnant l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacé par un lot de nature équivalente. L'Organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté constitutives de cas de force majeure l'y obligent, remplacer chaque lot par un lot de nature ou de valeur équivalente.

## **ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT**

Ce Challenge ne faisant pas appel au hasard, la participation ne donne droit à aucun remboursement.

## **ARTICLE 10 : RESPECT DE L'INTEGRITE DU CHALLENGE**

La participation à ce Challenge implique l'acceptation dans toutes ses dispositions du présent Règlement. Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Challenge et du présent Règlement.

L'Organisateur se réserve également le droit de disqualifier tout Participant qui altère le fonctionnement du Challenge, ou encore qui en viole les règles officielles. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Challenge.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du Règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants potentiels.

L'Organisateur pourra décider d'annuler le Challenge s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Challenge ou de la détermination des gagnants.

## **ARTICLE 11 : FORCE MAJEURE**

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable du report, de la suspension, ou de l'annulation du Challenge si et dans la mesure où ce report, cette suspension ou cette annulation sont dus à un cas de force majeure telle que cette notion est définie par la Cour de Cassation. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 16 du présent règlement.

## **ARTICLE 12 : LITIGES**

Le fait de participer au Challenge entraîne l'acceptation pure et simple du présent Règlement.

Toute demande concernant l'interprétation du Règlement doit parvenir par mail à l'Organisateur à **g-orn-challenge-etudiants-2018@orano.group**. Il ne sera répondu à aucune demande, concernant l'interprétation du présent Règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de quinze (15) jours après la fin du Challenge (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Le présent Règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent Règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par les Organisateurs ou par les tribunaux de Paris (France).

### **ARTICLE 13 : COMMUNICATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS**

- 13.1 Les Gagnants autorisent, sauf avis contraire, Orano à afficher leurs noms sur l'Intranet Orano pour une période de deux (2) mois après avoir été déclarés Gagnants du Challenge.
- 13.2 Les Gagnants autorisent, sauf avis contraire, Orano à utiliser leurs noms, prénoms, villes, départements et pays de résidence, pour ses opérations de communication institutionnelle et/ou événementielle, interne et/ou externe en lien avec leurs Recommandations. Cette autorisation, accordée à titre non exclusif et gratuit, est valable pour le monde entier, notamment, sans que ce soit limitatif, l'ensemble du Groupe Orano, pour une durée de un (1) an après avoir été déclarés Gagnants.

### **ARTICLE 14 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Pour participer au Challenge, les Participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, coordonnées personnelles). Ces informations seront saisies, sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016-679 du 27 avril 2016. Ce traitement de données personnelles est destiné uniquement à l'Organisateur.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi N° 2004-801 du 6 août 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016-679 du 27 avril 2016, les Participants disposent d'un droit d'accès aux informations personnelles les concernant, ainsi qu'un droit de modification, de rectification de suppression et d'effacement desdites informations. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à l'Organisateur, aux coordonnées mentionnées à l'article 1 ou au DPO Orano ([helene.legras@orano.group](mailto:helene.legras@orano.group)).

Le Data Protection Officer/Délégué à la Protection des Données du Groupe Orano a répertorié ce traitement automatisé de données personnelles dans son registre DPO, qu'il tient à la disposition de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

### **ARTICLE 15 : RESPONSABILITE**

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Challenge. L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, pertes de toute donnée de ce fait.

### **ARTICLE 16 : DEPOT ET COPIE DU PRESENT REGLEMENT**

Une copie écrite du Règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant le 8 juin 2018.

Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à Orano – A l'attention de Anne MILLS, Direction de la Communication – 1 place Jean Millier, 92084 Paris La Défense Cedex. Ce règlement sera également adressé par mail aux candidats.